

## Sécurité

Participants : Patrice Allin (44), responsable de la commission ; Jean-Claude Belpier (34); Michel Diard (44) ; Thierry Donat (30) ; François Fuentes (34) ; Philippe Leclerc (34) ; François Maten (13) ; Gilbert Mollon (13) ; Claude Mulcey (33) ; Jean-Pierre Ollivier (56) ; Jean-Pierre Taraud (85) ; Thierry Toupenet (30) ; Philippe Yoannou (13).

### **Élimination des engins pyrotechniques : ce problème est maintenant ressenti comme étant en voie de résolution**

- Les vendeurs sont tenus de les reprendre (un pour un). Nous déplorons le surcoût prohibitif de ce service le prix ayant beaucoup augmenté cette occasion. Certaines communautés d'agglomérations ou régions organisent des collectes gratuites d'engins périmés (Aper-Pyro). Nous demandons de porter à la connaissance du public ce genre d'opérations ainsi que leurs modalités afin de résorber le stock du matériel périmé.

Nous préconisons l'allongement de leur durée de validité.

- Par souci d'une meilleure efficacité en cas de sinistre, nous souhaiterions une harmonisation des systèmes de mise à feu, notamment pour éviter les brûlures.
- Nous espérons que des évolutions techniques permettront de remplacer définitivement les feux à main, par exemple par des feux à LED.

### **Modifications de la D240**

Nous espérons que la proposition suivante finira par être retenue. Pour les bateaux en dérive avec ou sans ancre flottante nous demandons la possibilité d'utiliser la marque officielle de pêche (Bi-cone).

### **Météo en boucle**

Partout où elle existe, elle donne satisfaction. Néanmoins nous attendons toujours la généralisation de ce service sur toutes les côtes françaises.

### **Taxe de francisation TAEMP (Taxe annuelle sur les engins maritimes de plaisance)**

Nous continuons de demander l'exonération de la taxe de francisation.

En l'état, la commission s'insurge contre le fait que la part reversée au Conservatoire du littoral soit trop importante par rapport celle de la SNSM, déclarée grande cause nationale et organisme ayant un rapport direct avec la sécurité et le sauvetage en mer.

### **Permis bateau**

La commission déplore le manque de sérieux de certains organismes de formation au permis, ce qui peut impliquer à terme des problèmes de sécurité dans l'utilisation des bateaux à moteur.

### **Limites du permis côtier**

La commission relance son souhait de négocier sur un élargissement à 8 milles de la possibilité de navigation offerte par le permis côtier. Nous sommes prêts à discuter avec les autorités des conditions de mise en place de cette mesure, dont la VHF ASN obligatoire. Cette demande est renouvelée en raison de l'évolution des techniques de navigation et de communication.

### **Réglementation**

- Nous persistons dans notre demande d'autoriser la conduite d'un bateau à moteur par un équipier non titulaire du permis dès 14 ans, en présence effective du chef de bord.
- Pour des raisons de sécurité, la commission maintient que deux pêcheurs munis des titres nécessaires puissent, ensemble, sur le même bateau, relever leurs engins « arts dormants » respectifs.

### **Analyses et statistiques**

La commission se réjouit de la mise en place du Snosan (système national d'observatoire de la sécurité et de l'activité nautique), base de données accessible à tous. Nous regrettons cependant la non disponibilité de l'équivalent de la carte Secmar.

### Signalisation des kayaks

Faire en sorte d'assurer une meilleure visibilité de ce nouveau type de flotteur, en relation avec leurs fédérations (perche et couleurs vives).

### Marque des plongeurs

Nous réitérons notre demande auprès des fédérations de plongeurs pour améliorer la visibilité des marques de plongeur dans l'eau. Des campagnes d'informations élargies devraient être mises en place par les organismes concernés (fédérations, associations, administration).

### VHF

Nous conseillons vivement à nos adhérents d'équiper leur bateau ; la VHF est un outil de sécurité et de solidarité même si aujourd'hui le téléphone portable a prouvé son efficacité en matière de dispositif complémentaire d'alerte, notamment par l'appel du 196. Une fiche d'utilisation succincte de la VHF ASN a été éditée dans le *Pêche Plaisance* n° 77.

### Campagne nationale sur les gilets et Vêtement à flottabilité intégrée (VFI)

Nous demandons à prolonger et à renforcer notre collaboration avec la SNSM pour l'incitation au port permanent du VFI ou du gilet, particulièrement dans les annexes. Suite à divers accidents, la commission attire l'attention des risques encourus par le port du gilet dans la cabine en cas de retournement.

### Partenariat SNSM

Au sein de toutes les associations, faire la promotion de l'adhésion à la SNSM et demander que les dons soient versés directement à la station locale. De plus en plus d'associations reversent une participation par adhérent, ce qui n'empêche en aucun cas le don individuel. La commission propose d'augmenter et d'inclure dans sa cotisation de l'association à reverser à la SNSM locale.

Nous signalons à nos adhérents que la SNSM propose à la vente un bracelet capable de transmettre, par simple pression sur un bouton, des informations à nos proches en cas d'urgence.

La sécurité est l'affaire de tous mais est aussi une affaire personnelle, un problème de comportement individuel qui engage le chef de bord et de tous vos passagers.

Patrice Allin  
responsable de la commission sécurité